

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2015 - 18 heures

Etaient présents : M. le Maire, M. THIEL, Mme ORDENER, M. MULLER, Mme ROUFF, M. BINDNER, Mme BOEGLER, MM. BARBIAN, D'ANTONIO, WAGNER, Mmes BAUM, FRANCOIS, MM. BLECHSCHMIDT, KLOPP, Mmes CARL, HERRESTHAL, LABACH, MARMET, MM. FINCK, DREISTADT, Mme ROUSTIT, MM. WILLEMAIN, LANG, GIL, REITER

Excusés : M. ORDENER, Mmes BARBIAN, ALEXIS

Absente : Mme WENDLING

Ont donné procuration :

M. ORDENER à M. THIEL

Mme BARBIAN à Mme ORDENER

Mme WENDLING à M. GIL

Mme ALEXIS à M. DREISTADT

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert WEBER, à la suite de la convocation en date du 2 avril 2015 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Avant de démarrer la séance, M. le Maire fait état des dernières élections départementales de mars 2015 remportées pour le Canton de Saint-Avold par deux nouveaux élus : Mme BOEGLER et M. WOJCIECHOWSKI. Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, M. le Maire tient à féliciter ce nouveau binôme et principalement son adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse, Mme Patricia BOEGLER.

Le P.V. de la séance du 4 mars 2015 est adopté :

Nombre de voix POUR	25
Nombre d'ABSTENTIONS	3 (M. DREISTADT, Mme ALEXIS, M. WILLEMAIN)

M. GIL sollicite la parole et s'adressant à M. DREISTADT souligne : « le comportement méchant, haineux, sectaire, revanchard et menteur » de son groupe, qui n'a « aucun respect des valeurs Républicaines et Humaines ». En cas de persistance « des propos insultants et diffamatoires à son égard via les réseaux sociaux, plainte sera déposée auprès des services de police ou directement auprès du Procureur de la République contre M. DREISTADT et certains de ses amis ».

COMMUNICATIONS

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- les remerciements des familles suite aux condoléances adressées à l'occasion des décès de M. Antonio AQUINO, Mme Elisabeth PFLUMIO, Mme Rose FICK

- la réponse de M. le Maire de Carling qui avait été sollicité dans le cadre de l'entretien du logement du presbytère du centre. Compte tenu des moyens budgétaires en nette diminution, il ne lui est pas possible d'accorder une suite favorable à notre demande d'aide financière

- les travaux de réparation qui seront entrepris par la SANEF du 6 juillet au 31 août sur l'ouvrage d'art A4 qui permet à la rue des Généraux Altmayer de franchir l'autoroute pour relier la cité Jeanne d'Arc. Ces travaux nécessitant la fermeture de cette voie, un itinéraire de déviation transitera par la RD 26, les villes de L'Hôpital et Carling, puis la RD 633.

Point 1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Jean Jacques BIES de ses fonctions de Conseiller Municipal de la commune de L'Hôpital par lettre reçue en mairie le 10 mars 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire. M. le Sous-Préfet en a été informé par courrier en date du 11 mars 2015.

En application de l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Annabelle GADRAT en sa qualité de suivante de la liste « L'Hôpital Bleu Marine » a fait part à M. le Maire par lettre recommandée reçue le 25 mars 2015 de sa démission de son poste de conseillère municipale. M. Patrice REITER est le suivant sur cette liste et est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Considérant la démission de M. Jean-Jacques BIES de son poste de conseiller municipal,

Considérant la démission de Mme Annabelle GADRAT de son poste de conseillère municipale avant d'être installée,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'installation de M. Patrice REITER dans ses fonctions de conseiller municipal. L'ordre du tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Point 2 - Délégations (article L 2122-22 du CGCT) : compte-rendu au Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'assemblée municipale des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal en date du 19 juin 2014 :

- *Signature du marché 2/2015 Mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage « Projet Maison Petite Enfance »
Montant de 14.997,50 € HT*

Entreprise : PASS-INGENIERIE & AMO, Vigy (57)

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Point 3 - Enquête publique relative au déclassement du domaine public communal et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée ban de L'HOPITAL section 4 n° 197

M. MULLER informe le Conseil Municipal que le projet de déclassement du domaine public communal et d'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée ban de L'HOPITAL, section 4 n°197 rue de Saint-Avold, a fait l'objet d'une enquête publique durant 15 jours consécutifs du 5 janvier 2015 au 20 janvier 2015.

Le commissaire enquêteur n'ayant recueilli aucune observation de la part des administrés, a émis un avis favorable au déclassement de la parcelle précitée et à son intégration dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE cette opération et DEMANDE la transcription au Livre Foncier de l'ensemble de ces éléments cadastraux conformément à l'objet de cette enquête publique :

<p><i>Nombre de voix POUR 29</i></p>

Point 4 - Demande d'acquisition par un particulier d'une parcelle communale

M. BINDNER informe le Conseil Municipal de la demande d'un particulier qui souhaite acquérir une parcelle communale au droit de son habitation, rue de Saint-Avold, en échange d'une parcelle lui appartenant cadastrée ban de L'HOPITAL section 4 n° 192 d'une contenance de 0,13 are.

La parcelle communale d'une contenance de 0,48 are est cadastrée ban de L'HOPITAL, section 4 n° 197 (délaisseé du domaine public communal intégré dans le domaine privé de la commune).

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'accepter cet échange sans versement de soulte,*
- *de charger Me LANG, notaire à Saint-Avold, de la rédaction de l'acte d'échange dont les frais sont à la charge de l'acquéreur,*

- de mandater Monsieur le Maire pour la signature de l'acte correspondant

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cet échange aux conditions précitées :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 5 - Travaux d'isolation thermique par l'extérieur d'un bâtiment - occupation du domaine public communal : demande de M. COLLING

Le Conseil Municipal est informé de la demande de Monsieur COLLING Jean-Claude, demeurant 21 rue du chemin de fer, qui souhaite procéder à l'isolation par l'extérieur de son habitation. Son immeuble se trouvant en limite de propriété par rapport au domaine public communal, le projet d'isolation par l'extérieur de Monsieur COLLING Jean-Claude empiète en totalité sur ce dernier.

M. KLOPP propose au conseil municipal d'accorder à Monsieur COLLING Jean-Claude l'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et ce à titre précaire et révocable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 6 - Travaux d'isolation thermique par l'extérieur d'un bâtiment - occupation du domaine public communal : demande de Mme LAZZARO

Le Conseil Municipal est informé de la demande de Mme LAZZARO Anne-Marie, demeurant 23 rue du chemin de fer, qui souhaite procéder à l'isolation par l'extérieur de son habitation. Son immeuble se trouvant en limite de propriété par rapport au domaine public communal, le projet d'isolation par l'extérieur de Mme LAZZARO Anne-Marie empiète en totalité sur ce dernier.

M. MULLER propose au conseil municipal d'accorder à Mme LAZZARO Anne-Marie l'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et ce à titre précaire et révocable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 7 - Projet d'adhésion de la commune de L'Hôpital au Syndicat intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

M. le Maire expose que le Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle est chargé d'assurer de nombreux travaux permettant le bon écoulement des eaux et d'améliorer le milieu naturel de la Rosselle.

Ses compétences consistent dans des études de renaturation et des travaux de mise en état de la berge.

Afin de permettre une gestion écologique durable de cette rivière, puis de répondre aux exigences normatives issues de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, chaque commune peut bénéficier de l'appui technique et financier du Syndicat.

La participation des communes désireuses d'y adhérer est fixée à 3 euros par habitant à laquelle vient se rajouter la participation des industriels de la plateforme de Carling pour un montant de 10000 euros par an.

Les nouveaux programmes de renaturation réalisés par le Syndicat sont subventionnés à hauteur de 80% et font l'objet d'un suivi par le biais d'un programme d'entretien pluriannuel financé par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau à hauteur de 3000 euros le kilomètre.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la commune de L'Hôpital au Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 8 – Contrat de location d'un photocopieur

M. THIEL informe l'assemblée que l'actuelle machine ne répondant plus aux attentes des agents, il a été décidé de mettre fin au contrat de location existant.

La société A4A3 a proposé à la ville d'installer un nouveau copieur multifonction dans les services de la ville. Le prix et la durée de location seront identiques pour ce nouveau contrat; coût trimestriel de 560 € HT pour une durée de 21 trimestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, :

- d'accepter l'offre de la société A4A3*
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location et les documents y afférents*

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 9 – Compte administratif 2014 budget principal

M. THIEL invite l'assemblée municipale à examiner le compte administratif 2014 budget principal

2014		
	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	1 458 165,17	
Recettes de l'exercice		1 283 538,16
Résultat de l'exercice	- 174 627,01	
Résultat antérieur reporté	- 199 316,41	
Résultat de clôture	- 373 943,42	

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	5 329 114,16	
Recettes de l'exercice		5 392 893,83
Résultat de l'exercice		63 779,67
Résultat antérieur reporté		232 037,55
Résultat de clôture		63 779,67

RAR investissement	212 822,95	444 869,00
Solde des RAR		232 046,05
Déficit de financement de la section d'investissement	141 897,37	

Point 10 – Compte administratif 2014 budget assainissement

M. THIEL propose à l'assemblée municipale d'examiner le compte administratif 2014 du service assainissement qui se présente comme suit :

2014		
	Dépenses	Recettes
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	850 415,42	
Recettes de l'exercice		701 309,95
Résultat de l'exercice	- 149 105,47	
Résultat antérieur reporté		201 670,76
Résultat de clôture		52 565,29

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	112 048,99	
Recettes de l'exercice		151 222,80
Résultat de l'exercice		39 173,81
Résultat antérieur reporté	35 000,46	
Résultat de clôture		4 173,35

RAR investissement	117 303,82	74 600,00
Solde des RAR	42 703,82	
Excédent de financement de la section d'investissement		9 861,47

M. le Maire cède alors la présidence à M. THIEL et quitte la salle.

Les comptes administratifs 2014 sont approuvés comme suit :

Budget Principal

<i>Nombre de voix POUR</i>	20
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	4 (M. GIL, Mme WENDLING, MM. LANG, REITER)
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	4 (M. DREISTADT, Mmes ALEXIS, ROUSTIT, M. WILLEMAIN)

Assainissement

<i>Nombre de voix POUR</i>	20
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	4 (M. GIL, Mme WENDLING, MM. LANG, REITER)
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	4 (M. DREISTADT, Mmes ALEXIS, ROUSTIT, M. WILLEMAIN)

Retour de M. le Maire

Point 11 – Adoption du compte de gestion du receveur budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, Mme NOIROT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part :*

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>26</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>3 (M. GIL, Mme WENDLING, M. LANG)</i>

Point 12 – Affectation des résultats du compte administratif 2014 – budget principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section d'investissement
Déficit de la section d'investissement 373.943,42 €

Section de fonctionnement
Excédent de la section de fonctionnement 63.779,67 €

M. THIEL propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :
373.943,42 € au compte D001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté
63.779,67 € au compte R1068, excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2014 du budget principal proposée ci-dessus :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>26</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>3 (M. GIL, Mme WENDLING, M. LANG)</i>

Point 13 - Budget primitif 2015 budget principal

Comme déjà évoqué lors du DOB le 4 mars 2015, M. le Maire rappelle le contexte économique de plus en plus contraignant pour les collectivités.

A. Fixation des taux de la fiscalité directe

Considérant que lors du débat d'orientation budgétaire, il n'a pas été envisagé de modifier les taux des trois taxes communales,

M. THIEL propose au Conseil Municipal de voter, pour l'exercice 2015, les taux communaux suivants :

- 21,37% pour la taxe d'habitation (dont 14,52% part communale inchangée depuis 1999)
- 16,07% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 84,29% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (dont 80,39% part communale inchangée depuis 1999)

Le Conseil Municipal APPROUVE les taux proposés :

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSTENTIONS	3 (M. WILLEMAIN, Mme ROUSTIT, M. REITER)
Nombre de voix CONTRE	2 (M. DREISTADT, Mme ALEXIS)

B. Vote du budget primitif 2015 du budget principal

M. THIEL propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 de la Ville de L'HOPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	5.344.000,00	5.344.000,00
	+	+
Restes à réaliser 2014	0	0
	=	=
Total de la section de fonctionnement	5.344.000,00	5.344.000,00
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	750.000,00	891.897,37
	+	+
Restes à réaliser 2014	212.822,95	444.869,00
Solde d'exécution reporté	373.943,42	
	=	=
Total de la section d'investissement	1.336.766,37	1.336.766,37
Total du budget	6.680.766,37	6.680.766,37

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015 de la ville :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>21</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>6 (M. GIL, Mme WENDLING, MM. LANG, WILLEMAIN, Mme ROUSTIT, M. REITER)</i>
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	<i>2 (M. DREISTADT, Mme ALEXIS)</i>

Point 14 – Attribution des subventions 2015

Mme ROUFF appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations dont la liste est annexée au budget primitif 2015 budget principal (page 40).

Après débat, le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions telle que présentée :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>22</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>7 (Mmes THOMAS, LABACH, FRANCOIS, ROUSTIT, MM. BLECHSCHMIDT, KLOPP, WILLEMAIN)</i>

M. le Maire s'absente aux points 15 et 16 et cède la présidence à M. THIEL

Point 15 – Adoption du compte de gestion du receveur budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, Mme NOIROT, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>25</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>3 (M. GIL, Mme WENDLING, M. LANG)</i>

Point 16 – Affectation des résultats du compte administratif 2014 budget assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section d'investissement

Excédent de la section d'investissement 52.565,29 €

Section de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement 4.173,35 €

M. WAGNER propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :
52.565,29 € au compte R001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté
4.173,35 € au compte R1068, excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2014 assainissement proposée ci-dessus :

Nombre de voix POUR	25
Nombre d'ABSTENTIONS	3 (M. GIL, Mme WENDLING, M. LANG)

Retour de M. le Maire

Point 17 – Budget primitif 2015 assainissement

M. THIEL propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 d'assainissement de la Ville de L'HOPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	180.000,00	180.000,00
	+	+
Restes à réaliser 2014	0	0
	=	=
Total de la section de fonctionnement	180.000,00	180.000,00

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	155.034,82	145.173,35
	+	+
Restes à réaliser 2014	117.303,82	74.600,00
Solde d'exécution reporté	0	52.565,29
	=	=
Total de la section d'investissement	272.338,64	272.338,64

Total du budget	452.338,64	452.338,64
------------------------	-------------------	-------------------

Le budget primitif 2015 assainissement est adopté tel que présenté :

<i>Nombre de voix POUR</i>	22
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	7 (M. GIL, Mme WENDLING, MM. LANG, DREISTADT, Mmes ALEXIS, ROUSTIT, M. WILLEMAIN)

Point 18 – Location du bâtiment (anciennement ESPOL) situé 59 rue de la Gare au Puits II : avenant au bail

M. le Maire propose de modifier la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2014 point 26 comme suit :

- *le bâtiment est mis gratuitement à disposition jusqu'au 31 juillet 2015*
- *à compter du 1^{er} août 2015 le loyer mensuel est fixé à un montant de 800 euros*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- *émet un avis favorable à ces deux modifications, les autres termes du bail restant inchangés*
- *mandate M. le Maire pour la signature de l'avenant à intervenir avec l'association « Au bonheur des Doudous »*

<i>Nombre de voix POUR</i>	29
----------------------------	----

Point 19 - Interruption de l'éclairage public sur la commune de L'Hôpital

Dans un souci de lutte contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et dans la volonté d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de maîtrise de la demande d'électricité, M. le Maire propose d'interrompre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal de minuit à 4 heures à partir du 1^{er} mai 2015, cette mesure étant déjà appliquée dans de nombreuses collectivités.

Le coût de fonctionnement s'élève à environ 200.000 euros par an.

Un premier bilan sera présenté au Conseil Municipal au cours du dernier trimestre 2015.

Après débat, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à engager cette procédure et à prendre tous les actes y afférents :

<i>Nombre de voix POUR</i>	24
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	5 (M. DREISTADT, Mme ALEXIS, M. WILLEMAIN, Mme ROUSTIT, M. LANG)

Point 20 – Cession Maison Familiale de Vacances de Haselbourg

M. le Maire rappelle que le centre de vacances de Haselbourg est géré par la commune de L'Hôpital.

Dans la continuité de recherche d'économies, il est proposé de mettre en vente le centre familial de vacances de Haselbourg.

Le déficit annuel de gestion du centre se situe entre 100 et 150.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition et CHARGE M. le Maire de toutes les démarches en ce sens :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>22</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>7 (M. GIL, Mme WENDLING, MM. LANG, DREISTADT, Mmes ALEXIS, ROUSTIT, M. WILLEMAIN)</i>

Séance levée à 19h35